BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS

APERÇU DU FONDS

14 mai 2025

Portefeuille Méritage Équilibré
Série T5

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Portefeuille Méritage Équilibré que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Banque Nationale Investissements inc. (« BNI ») au 1 866 603-3601. Vous pouvez également écrire à l'adresse investissements@bnc.ca ou visiter le www.bninvestissements.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds :	FSI : NBC8413 FSR : NBC8513 FSréd : NBC8613
Date de création de la série :	5 septembre 2014
Valeur totale du fonds au 31 mars 2025 :	369,2 $ millions
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,19 %
Gestionnaire du fonds :	Banque Nationale Investissements inc. (« BNI »)
Gestionnaire de portefeuille :	Banque Nationale Investissements inc.
Distribution :	Remboursement de capital et / ou de revenu net, chaque fin de mois. Taux visé de 5 % établi en fonction de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente. Toutes distributions seront réinvesties automatiquement en parts additionnelles, sauf choix différent de l'investisseur. Revenu net non distribué et gains en capital, distribution spéciale en décembre (doit être réinvestie).
Placement minimal :	500 $ (initial), 50 $ (additionnel), 25 $ (systématique)

Dans quoi le fonds investit-il ?

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire une combinaison de revenu et de plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'organismes de placement collectif qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions. Jusqu'à 35 % des investissements du portefeuille en titres de participation et en titres à revenu fixe peuvent être en titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2025)

1.	Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI, série O	14,2 %
2.	Fonds d'obligations canadiennes CI, catégorie I	14,2 %
3.	Fonds d'actions canadiennes Vision RBC	14,2 %
4.	Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD, série O	14,1 %
5.	Fonds d'actions Canadiennes Leith Wheeler	13,9 %
6.	Fonds de revenu stratégique Manuvie, série I	6,1 %
7.	Fonds de revenu stratégique plus RP, catégorie O	6,1 %
8.	Fonds croissance mondial MFS Sun Life	3,9 %
9.	Fonds Capital Group actions mondiales, série I	3,9 %
10.	Fonds concentré d'actions mondiales TD	3,9 %
	Pourcentage total des dix principaux placements :	**94,5 %**
	Nombre total de placements :	**13**

Répartition des placements (au 31 mars 2025)

Répartition par actif

Fonds d'actions canadiennes	42,4 %
Fonds de revenu fixe	40,4 %
Fonds d'actions mondiales	15,1 %
Fonds d'actions américaines	2,5 %
Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net	-0,4 %

Quels sont les risques associés à ce fonds ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BNI estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

FAIBLE	**FAIBLE À MOYEN**	MOYEN	MOYEN À ÉLEVÉ	ÉLEVÉ

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique relative aux Risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de la Série T5 du fonds au cours des 10 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de la Série T5 du fonds au cours des 10 dernières années. La valeur du fonds a diminué pendant 2 de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

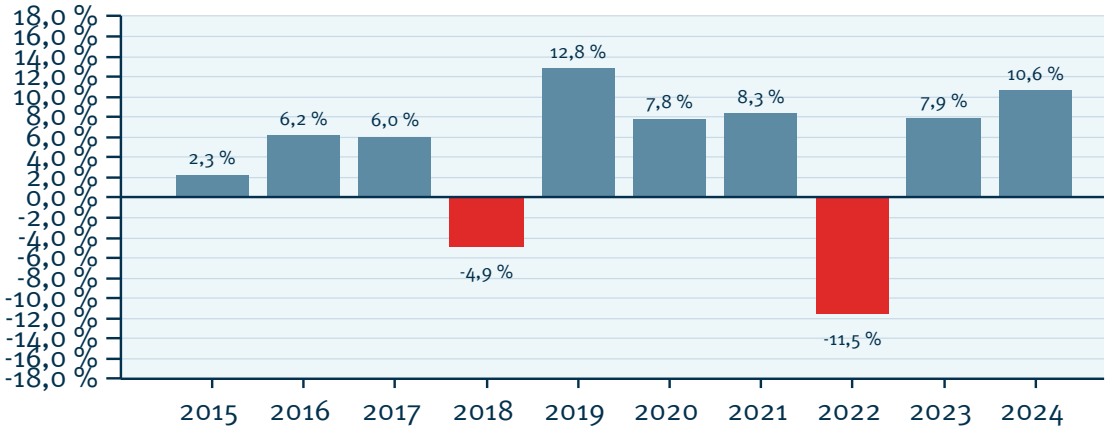

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de la Série T5 sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Veuillez tenir compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	11,3 %	30 juin 2020	votre placement augmenterait à 1 113 $.
Pire rendement	-12,0 %	31 mars 2020	votre placement chuterait à 880 $.

Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les parts de la Série T5 du fonds ont généré un rendement annuel composé de 3,86 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 460 $.

À qui le fonds est-il destiné ?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un placement à moyen ou long terme;
- recherchent une solution de placement leur permettant d'investir dans une vaste gamme de titres afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié;
- souhaitent recevoir une distribution de façon régulière.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de la Série T5 du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais de souscription

Seule l'option d'achat avec frais de souscription initiaux est maintenant offerte. Les options d'achat avec frais de souscription reportés ou avec frais de souscription réduits ne sont plus offertes sauf dans les cas de substitution mentionnés au prospectus simplifié. Pour les détenteurs de parts actuels, les frais reportés demeurent payables en cas de rachat, le tout selon les conditions prévues au moment de l'achat.

Combien cela coûte-t-il ? (suite)

Option de frais de souscription	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars ($)	
Frais de souscription initiaux	0 % à 5 % du montant investi	De 0 $ à 50 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie	• Vous négociez le taux avec votre représentant. • Les frais sont déduits du montant que vous placez et sont versés à la société de votre représentant à titre de commission.
Frais de souscription reportés	**Si vous vendez :** Au cours de la 1ere année 6,0 % Au cours de la 2e année 5,5 % Au cours de la 3e année 5,0 % Au cours de la 4e année 4,5 % Au cours de la 5e année 3,0 % Au cours de la 6e année 1,5 % Après la 6e année 0 %	Lors du rachat. De 0 $ à 60 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie	• Nous payons à la société de votre représentant une commission de 5 % du montant que vous investissez. • Vous ne payez aucuns frais à moins que vous ne demandiez le rachat de vos parts à l'intérieur d'un délai de six (6) ans suivant leur achat. • Les frais de rachat sont exigés seulement si vous demandez le rachat de plus de 10 % des parts que vous détenez au cours d'une même année civile. Vous ne pouvez reporter des parts sans frais de rachat inutilisées à une année ultérieure. • Les frais de rachat sont fondés sur le coût initial de vos parts et la période au cours de laquelle vous les détenez. • Les frais de rachat sont à taux fixe. Ils sont déduits de la valeur des parts vendues et sont remis à BNI. • Il n'y a aucuns frais de rachat lorsque vous substituez à vos parts des parts d'un autre fonds géré par BNI assorties de l'option de frais de souscription reportés. Pour toute autre substitution ou conversion effectuée avant la fin de votre calendrier de frais, nous vous imputerons les frais de souscription reportés applicables. Le calendrier des frais est établi selon la date où vous investissez dans le premier fonds.
Frais de souscription réduits	**Si vous vendez :** Au cours de la 1ere année 3,0 % Au cours de la 2e année 2,5 % Au cours de la 3e année 2,0 % Après la 3e année 0 %	Lors du rachat. De 0 $ à 30 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie	• Nous payons à la société de votre représentant une commission de 2,5 % du montant que vous investissez. • Vous ne payez aucuns frais à moins que vous ne demandiez le rachat de vos parts à l'intérieur d'un délai de trois (3) ans suivant leur achat. • Les frais de rachat sont fondés sur le coût initial de vos parts et la période au cours de laquelle vous les détenez. • Les frais de rachat sont à taux fixe. Ils sont déduits de la valeur des parts vendues et sont remis à BNI. • Il n'y a aucuns frais de rachat lorsque vous substituez à vos parts des parts d'un autre fonds géré par BNI assorties de l'option de frais de souscription réduits. Pour toute autre substitution ou conversion effectuée avant la fin de votre calendrier de frais, nous vous imputerons les frais de souscription réduits applicables. Le calendrier des frais est établi selon la date où vous investissez dans le premier fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 31 décembre 2024, les frais du fonds s'élevaient à 2,20 % de sa valeur, ce qui correspond à 22,00 $ pour chaque tranche de 1 000 $ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (incluant la commission de suivi) et des charges opérationnelles du fonds (incluant les frais d'administration à taux fixe). BNI a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	2,19 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,01 %
Frais du fonds	**2,20 %**

Combien cela coûte-t-il ? (suite)

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

BNI verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez :

Option de frais de souscription	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars ($)
Frais de souscription initiaux	Jusqu'à 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement.	Maximum de 10,00 $ annuellement pour chaque tranche de 1 000 $ investie.
Frais de souscription reportés	Jusqu'à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement pour la 1ère à la 6e année. Jusqu'à 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement pour les années subséquentes. Pour les substitutions, la grille de commission de suivi applicable est celle en vigueur au moment de l'achat initial.	Maximum de 5,00 $ annuellement pour chaque tranche de 1 000 $ investie. Maximum de 10,00 $ annuellement pour chaque tranche de 1 000 $ investie.
Frais de souscription réduits	Jusqu'à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement pour la 1ère à la 3e année. Jusqu'à 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement pour les années subséquentes.	Maximum de 5,00 $ annuellement pour chaque tranche de 1 000 $ investie. Maximum de 10,00 $ annuellement pour chaque tranche de 1 000 $ investie.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez, substituez ou convertissez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Des frais représentant 2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou substituez dans les 90 jours suivant leur achat pourraient être chargés par BNI. Ces frais sont versés au fonds.
Frais de substitution	Vous pourriez devoir payer à la société de votre représentant des frais de substitution pouvant atteindre jusqu'à 2 % de la valeur des parts substituées. Vous négociez ces frais avec votre représentant.
Frais de conversion	Vous pourriez devoir payer à la société de votre représentant des frais pouvant atteindre jusqu'à 2 % de la valeur des parts converties. Vous négociez ces frais avec votre représentant.

Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant ou avec BNI. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Banque Nationale Investissements inc.
800, rue Saint-Jacques
Bureau 43671
Montréal (Québec)
H3C 1A3

Sans frais : 1 866 603-3601
Courrier électronique :
investissements@bnc.ca
www.bninvestissements.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **www.autorites-valeurs-mobilieres.ca**.